



DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Ville de BOUAFLE



EDITO >

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 sur l'information préventive codifiée dans le code de l'environnement, « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ». De plus, la législation rend le maire responsable, au titre de son pouvoir de police (art.L2212-2 du code général des collectivités territoriales), de la sécurité de ses administrés et lui fait l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de la population.

C'est pourquoi, afin de protéger au mieux la population en cas d'évènements majeurs, la commune de Bouafle a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**. Il s'agit d'un outil opérationnel qui permet de prévoir l'organisation communale en cas de catastrophe afin de minimiser les conséquences sur le territoire. Le présent **Dossier d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM)** s'appuie sur ce PCS et a pour vocation d'informer la population sur la conduite à tenir en cas d'alerte.

LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit des cours d'eau provoquée par des pluies importantes en durée ou en intensité.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou non. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents comme très rapides.

LE RISQUE TEMPETE

Une tempête est caractérisée par des vents pouvant être violents. Ce risque est souvent accompagné de fortes précipitations, voire d'inondations et peut notamment endommager les bâtis et réseaux ou provoquer la chute d'objets et d'arbres.



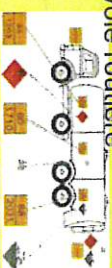
LE RISQUE NEIGE ET VERGLAS

Des épisodes neigeux et verglaçants peuvent être observés pendant l'hiver avec pour conséquences la perturbation du trafic routier ou de la formation de plaque de verglas.



LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISE DANGEREUSE

Le risque TMD est consécutif à un accident se produisant lors d'un transport par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Sur la commune de Bouafle, il se manifeste essentiellement par voie routière.



LES CONSIGNES A SUIVRE EN CAS :





D'inondation

-  Fermer les portes, fenêtres et aérations.
-  Couper le gaz et l'électricité
-  Monter à pied dans les étages
-  **P** Gérer sa voiture selon le plan de zonage
-  Ecouter France Bleu IdF (107.1 FM)
-  Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours
-  Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

De mouvement de terrain (effondrement de sol)

-  A l'intérieur : évacuer les bâtiments sans prendre l'ascenseur
-  A l'extérieur : s'éloigner de la zone dangereuse
-  Ecouter France Bleu IdF (107.1 FM)
-  Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours
-  Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

De tempête

-  S'enfermer dans un bâtiment
-  Ecouter France Bleu IdF (107.1 FM)
-  Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours
-  Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

D'épisode neigeux

-  S'enfermer dans un bâtiment
-  Ecouter France Bleu IdF (107.1 FM)
-  Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours
-  Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

D'accident de transport de marchandises dangereuses

-  S'enfermer dans un bâtiment
-  Boucher toutes les arrivées d'air
-  Ecouter France Bleu IdF (107.1 FM)
-  Ni flamme, ni étincelle
-  Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours
-  Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

L'ALERTE

- ✓ Les moyens d'alerte suivant peuvent être utilisés :
 - Sirène
 - Véhicules avec sirène ou haut-parleur

✓ Le signal d'alerte est de la forme suivante :



NUMEROS UTILES

- Numeros d'urgence**
SAMU : 15
POLICE : 17
POMPIERS : 18
APPEL D'URGENCE EUROPEEN : 112
- Mairie de Bouafle**
Tel. : 01.30.95.51.18
www.bouafle.fr

- ROUTES ET TRANSPORTS**
Routes : www.bison-fute.gouv.fr
Trains – SNCF : www.infolignes.com

- SOURCES D'INFORMATIONS**
- ✓ Préfecture des Yvelines : 01.39.49.78.00 - www.yvelines.gouv.fr
- ✓ Radio – France Bleu IdF : 107.1 FM
- ✓ MétéoFrance : www.vigicrues.gouv.fr
- ✓ Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr
- ✓ Risques : www.prim.net
- ✓ 3250 (numéro payant) - www.vigilance.meteofrance.com